



**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

N° 2

Objet : Election des membres du bureau du Syndicat Mixte

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avait donné procuration :

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU
Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, en date du 28 mars 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Conseil municipal de Moliets-et-Maâ, en date du 8 avril 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Landes, en date du 12 avril 2024 désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT qu'outre le Président du Syndicat Mixte, le bureau est constitué de deux Vice-Présidents et d'un secrétaire,

CONSIDERANT que le Comité Syndical doit procéder à l'élection des membres du bureau au scrutin uninominal à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'élire en qualité de membres du bureau du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ :

- 1^{er} Vice-Président : M. Pierre FROUSTEY
- 2nd Vice-Président : M. Cyril GAYSSOT
- Secrétaire : M. Patrick LABORDE

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON